

SÉNAT DE BELGIQUE.

RÉUNION DU 7 JUIN 1899.

Rapport de la Commission de l'Intérieur et de l'Instruction publique, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique pour l'exercice 1899.

(Voir les n^{os} 83, VI, session de 1897-1898 ; 3, VI, 128, 133, 181, session de 1898-1899, de la Chambre des Représentants ; et 69, session de 1898-1899, du Sénat.)

Présents : MM. le Baron SURMONT DE VOLSBERGHE, Président-Rapporteur,
le Baron d'HUART, COGELS, LÉGER et TOURNAY.

MESSIEURS,

Nous ne pouvons que renouveler une fois de plus le regret que nous avons exprimé souvent, de recevoir si tardivement les budgets que le Sénat a le droit et le devoir d'examiner d'une manière approfondie. A quand la fin ces errements?

Le Budget voté par la Chambre des Représentants
s'élève à fr. 28,819,140 »
dont, en dépenses exceptionnelles 1,925,970 »

Il reste donc pour le service ordinaire du département fr. 26,893,170 »

Les dépenses exceptionnelles comprennent, en neuf articles, des crédits très importants pour constructions, achat de collections et armement de la garde civique.

Les divers services administratifs sont compris dans le budget pour. fr. 4,483,533 »
les dépenses diverses et imprévues pour 31,000 »
Ces divers postes en dépenses exceptionnelles pour . . . 282,510 »

Soit au total. . fr. 4,797,043 »

Les sciences et lettres exigent pour les dépenses ordinaires	fr.	1,013,199 »
Pour les dépenses exceptionnelles, articles 121, 122, 123 et 124		819,000 »
L'instruction publique exige :		
Pour les dépenses ordinaires de l'enseignement supérieur	fr.	2,130,043 »
Pour les dépenses exceptionnelles		84,460 »
Pour les dépenses ordinaires de l'enseignement moyen		4,306,845 »
Pour les dépenses exceptionnelles		40,000 »
Pour les dépenses ordinaires de l'enseignement primaire		14,928,550 »
Pour les dépenses exceptionnelles		700,000 »
	Fr.	22,189,898 »
Ensemble	fr.	22,189,898 »
Total égal	fr.	28,819,140 »

Le rapport de votre Commission sur le budget de l'exercice précédent indique la progression de dépenses depuis l'année 1870. Elle passe de 13 millions à 27 millions environ en service ordinaire. C'est un accroissement énorme. Ne nous arrêtons pas aux dépenses exceptionnelles. Nous les admettons comme justifiées. Quelques-unes recevront l'approbation générale : ainsi l'acquisition des collections Candèze et du Chastel. Cette dernière ne présente pas seulement un immense intérêt au point de vue numismatique ; elle offre par ses pièces superbes, d'un dessin si pur, si riche et si varié, des éléments d'étude, des modèles pour les jeunes artistes et les élèves des écoles industrielles.

Pour atteindre ce but éminemment utile, l'accès du cabinet numismatique pourrait être rendu plus facile.

Une autre collection est venue, depuis lors, enrichir le médaillier de l'Etat. M^{me} la Baronne de Hirsch de Gereuth, récemment décédée à Paris, a fait don à la Belgique, sa patrie d'origine, des magnifiques séries de monnaies grecques réunies par son fils, ainsi que des antiquités et des livres ou écrits qui s'y rapportent. Ce legs, qui ne peut être scindé, est fait au Musée du Cinquantenaire ou à la Bibliothèque de Bourgogne. Il est hautement à désirer, nous semble-t-il, qu'il soit déposé à la bibliothèque et réuni aux autres collections qui s'y trouvent déjà. Les deux collections du Chastel et de Hirsch se complètent et le musée des médailles présente, au point de vue de l'étude, des facilités que n'offre pas un autre établissement.

La généreuse donatrice qui a fait à sa patrie un legs si considérable mérite le témoignage des sentiments de gratitude de tous ceux qui ont à cœur la grandeur du pays et l'intérêt de l'art.

*
* *

Un membre de la Commission s'est préoccupé de la solution donnée aux plaintes soulevées par l'application de la loi de 1886 sur les droits d'auteur. Il ne considère pas cette solution comme très pratique. Cette question est

liée à une autre plus importante, la répression prompte et sérieuse des délits et des contraventions. Il insiste sur les considérations émises dans le rapport de la Section centrale et prie le Gouvernement de prendre des mesures efficaces. Votre Commission se rallie à ce vœu.

Un autre membre a présenté des observations très justes sur l'orthographe des noms de communes. Les gares du chemin de fer de l'État nous offrent sous ce rapport des spécimens de traduction absolument remarquables. Les noms des communes ne doivent pas être traduits à moins que l'usage ait consacré dans chaque langue une dénomination différente bien définie.

Le rapport sur le budget de l'exercice 1898 donne quelques renseignements sur les dépenses en matière d'instruction publique. Nous les complétons cette année, pour autant que la chose nous est possible.

L'enseignement supérieur est renseigné au budget
pour. fr. 2,130,043 »

Comparons ce chiffre avec celui des exercices précédents :

Nous ne prenons que le service ordinaire, en 1898; 2,122,803 »
en 1897. 2,084,807 »

Remontons de quelques années :

En 1892 il est inscrit fr. 1,917,468 »
En 1888. 1,637,900 »

L'augmentation est constante pour le service extraordinaire :

De 1888 à 1894, en 7 ans 4,029,288 14
Soit une moyenne de. 575,000 »

Mettons en regard le nombre des élèves inscrits aux universités de Gand et de Liège :

Gand en 1892	739
Id. en 1893	672
Id. en 1894	660
Id. en 1897, il n'atteint pas	700

Liège varie pour ces mêmes années de 1,259 à 1,345.

La moyenne des dépenses est de deux millions et demi. Admettons 2,000 élèves dans les deux universités de l'État. Chaque élève coûte donc 1.250 francs.

Quant au nombre total d'étudiants, nous en comptons pour l'année 1896-1897, 4,830.

Par 100,000 habitants en 1848, la proportion est de 37. Elle s'élève à 102 en 1890 pour redescendre à 74 en 1896.

L'enseignement donné par l'État coûte cher et quel chiffre formidable de déclassés n'a-t-il pas aidé à former !

*
*
*

L'enseignement moyen est porté au budget de l'exercice en cours pour une somme de fr. 4,306,845 »

Il a coûté à l'État en 1898 4,271,342 »

En 1897. 4,170,672 »

Si nous continuions la comparaison avec les années précédentes, nous constaterions une augmentation constante.

De leur côté, les communes ont payé en 1895. . . fr. 1,740,000
 En 1890. 1,663,000

L'augmentation se produit également.

Par contre, le nombre d'élèves est en décroissance.

Les athénées avaient en moyenne :

En 1860	294 élèves.
En 1870	365 id.
En 1880	403 id.
En 1890	286 id.
En 1896	285 id.

La diminution peut donc être constatée dans tous les établissements d'enseignement moyen.

*
* *

Un membre de la Commission a présenté une série d'observations sur l'enseignement public auxquelles se rallie la majorité de nos membres. Elle espère que les idées exprimées feront l'objet d'un examen attentif de la part du Gouvernement et que des mesures efficaces seront prises pour obvier aux inconvénients qui sont signalés. Nous résumons comme suit ces idées.

En matière d'enseignement, je persiste dans l'opinion que j'ai toujours exprimée : Il faut supprimer toutes les entraves qui peuvent gêner l'action de la liberté. L'État doit, comme on l'a dit, préparer sa destitution. Il n'a aucune compétence pour enseigner. Il doit borner son rôle à inspecter le côté matériel du service et à se rendre compte si les matières essentielles sont enseignées convenablement. Aller au delà, c'est entrer dans une voie arbitraire et dangereuse ; c'est aller même à l'encontre du but que l'organisation de l'instruction doit atteindre. Une lacune de la plus haute importance est, de plus, la conséquence du système de l'État enseignant. L'État ne s'occupe que de l'instruction et néglige absolument le côté éducation, tout aussi grave, plus nécessaire souvent que l'autre.

Il me paraît indispensable que le Gouvernement examine de près ce côté de la question. En matière d'instruction primaire où l'éducation est essentielle, le système encore en vigueur n'a donné que des résultats déplora- bles. De toutes parts on entend des plaintes au sujet de l'instinct destructif qui anime les enfants, du peu de respect qu'ils ont de la propriété d'autrui. Les adultes même en sont atteints. La criminalité chez l'enfant grandit d'une manière inquiétante.

Or l'éducation est négligée parce que beaucoup d'instituteurs n'ont pas été préparés suffisamment à cette partie de l'enseignement, ensuite et sur- tout parce que le programme des branches enseignées est trop développé et contient trop de matières pour lesquelles l'esprit de l'enfant n'est pas assez ouvert. Plus qu'en aucune autre occasion, il y a lieu de songer au dicton ancien : *Non multa sed multum*. Le temps fait défaut. L'instituteur tenu par la quantité exagérée de matières à enseigner ne peut pas s'occuper de former le cœur de l'enfant, de développer ses sentiments, de lui donner la force de volonté et de caractère indispensable dans la vie. Il faut réduire les programmes. Pas n'est besoin de chercher un idéal ; il faut des pres- criptions pratiques et réalisables de manière à ce que l'élève n'oublie pas

ce qu'il a appris et que la matière enseignée lui soit utile. On ne peut perdre de vue que la fréquentation de l'école pendant six années consécutives n'est pas réalisable pour la généralité des enfants.

D'autre part, on a trop négligé le côté professionnel de l'instruction. La majeure partie des enfants, si pas la totalité, qui fréquentent l'école primaire gratuite, appartient à la classe ouvrière. Ne pourrait-on pas donner à l'école primaire cet enseignement préparatoire aux cours industriels qui doit être donné actuellement à l'école industrielle même ? Ce serait éviter une perte de temps énorme, d'autant plus grave que les cours industriels ne sont généralement donnés que pendant les mois d'hiver. Au point de vue professionnel, ce serait deux années gagnées. Bien entendu qu'il y a lieu, sur ce point, de tenir compte des nécessités locales et des exigences de la future condition de la généralité des élèves.

* * *

En matière d'enseignement moyen, se présente avec plus d'importance que jamais, la question de savoir s'il n'y a pas lieu de renoncer aux anciennes méthodes, de diminuer considérablement l'importance donnée jusqu'ici aux études classiques, langues latine et grecque, aux auteurs de l'antiquité ; et de développer largement l'étude des langues modernes. Cette question est controversée avec une ardeur et parfois une vivacité étonnante. Elle n'est pas facile à résoudre, sans doute, et cependant la nécessité d'une solution devient de jour en jour plus urgente. Les défenseurs des deux systèmes déploient parfois un exclusivisme vraiment farouche et on ne serait pas étonné si on entendait dire à nouveau : l'antiquité a été inventée pour devenir le pain des pédagogues. Autrefois quand le monde était *latin*, que cette langue était presque le seul véhicule de la pensée, l'étude de cette langue ainsi que de l'antiquité entière était indispensable. La Renaissance avait fait faire un pas immense à cette science. L'antiquité servait de base unique à l'enseignement ; le grand siècle en est tout imprégné. Il n'est pas étonnant que le système rencontre encore tant de défenseurs. Faut-il le rejeter complètement ? J'en doute ; ce serait, me semble-t-il, commettre une faute dont les conséquences deviendraient désastreuses, mais on doit en restreindre l'application.

Nous vivons dans un autre temps. La facilité des communications et des transports, la célérité des échanges de la pensée entre les diverses nations, les rapprochements si divers et si nombreux amenés entre les peuples, les nécessités auxquelles le commerce et l'industrie, toute l'activité humaine, sont soumises, leur force d'expansion, exigent autre chose dans l'éducation : Il faut connaître aujourd'hui les langues parlées. Ne pourrait-on pas former un homme, de nos jours, aussi bien par l'étude des matières qu'exigent les relations humaines actuelles qu'autrefois, par l'étude du grec et du latin ?

(6)

Organiser exclusivement notre enseignement sur cette dernière base serait lui donner un caractère trop utilitaire, trop matériel, ce serait tomber dans une faute nouvelle qu'il faut éviter comme l'autre.

Mais, quoi qu'il en soit, il est urgent que le Gouvernement se préoccupe de cet état de chose.

Votre Commission par trois voix et une abstention a l'honneur de vous proposer l'adoption du projet.

Le Président-Rapporteur
B^{on} SURMONT DE VOLSBERGHE.